



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_059

**OBJET : CONTRAT DE PRET – AGENCE
FRANCE LOCALE**

L'an deux mille vingt et un, le deux mars à 19h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 24 février 2021

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 31</p> <p>Pouvoirs : 5 Votants : 36</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Mathias LAVOLE, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Bruno STASIAK à Pierre FAYARD ; Christiane BROTO SIMON à Christine SOURIS ; Evelyne LABRUDE à Cédric MOREL ; Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND PUGNET ; Pierre BAFFERT à Birgitta RENAUDIN</p>
--	--

CONSIDÉRANT que pour financer la rétrocession sur 2021 des biens fonciers de la ZA GRANGE VENIN I (tènement Cottavoz), porté par l'EPFL depuis janvier 2016, et, au vu de la délibération du Conseil Communautaire du 05 mars 2020.

CONSIDÉRANT les travaux d'extension et de modification du bâtiment sur ce tènement pour la relocalisation d'une entreprise industrielle, suivis d'une Vente en l'état futur d'achèvement, sur l'exercice 2021,

Il est nécessaire de recourir à un prêt relai d'un montant total de 4 000 000 Euros, avec une phase de mobilisation et une phase de consolidation, dans l'attente de finalisation de cette vente.

Principales caractéristiques du prêt :

1.Phase de Mobilisation

Date de Début de Phase de Mobilisation : 15 mars 2021

Date de Fin de Phase de Mobilisation : 20 décembre 2021

Taux d'Intérêt : EURIBOR 3 Mois auquel s'ajoute une marge de 0,25 %

Fréquence de paiement des intérêts : Trimestrielle tous les 20 du mois

Base de calcul des Intérêts : exact/360

2.Phase de Consolidation

Montant du contrat de prêt : 4 000 000 EUR (quatre millions EUR)

Date de début : 20 décembre 2021

Durée Totale : 2 ans

Mode d'amortissement : in fine

Fréquence : trimestrielle

Taux Fixe : 0,25%

Base de calcul : Base Exact/360

Sans indemnité si remboursement anticipé

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la Présidente à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques mentionnées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 18/03/2021

Reçu en préfecture le 18/03/2021

Affiché le

ID : 038-200040111-20210302-20_059-DE

- **AUTORISE** La Présidente à être habilitée à procéder ultérieurement, initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 04 mars 2021,

La Présidente,
Anne L'ENFANT

